

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 juillet 2022

Membres en exercice :

9

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 08/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Représentés:

Excusés: Paul PERILHOU

Absents:

Secrétaire de séance: Nicolas CONNORD

Objet: DM DISSOLUTION SIVBTP

Délibération n°: DE_2022_034

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6541	Créances admises en non-valeur	212.69	
002	Résultat de fonctionnement reporté		212.69
TOTAL :		212.69	212.69
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21311	Hôtel de ville	681.52	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		681.52
TOTAL :		681.52	681.52
TOTAL :		894.21	894.21

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ROQUEFIXADE, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/08/2022 009-210902490-20220716-DE 2022 034-DE



Le Maire, Michel SABATIER



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	212,69	0,00
+	+	+
R		
R		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 212,69
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	212,69	212,69

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	681,52	0,00
+	+	+
R		
R		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 681,52
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	681,52	681,52

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	894,21	894,21
---------------------	--------	--------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/08/2022 009-210902490-20220812-AR 2022 23-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	212,69	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 212,69
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		212,69	212,69

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	681,52	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 681,52
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		681,52	681,52

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	894,21	894,21
---------------------	--------	--------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Ventilation des comptes

PEREILLE		RAISSAC		ROQUEFIXADE	
Solde débit	Solde crédit	Solde débit	Solde crédit	Solde débit	Solde crédit
	60 746,42		9 426,17		71 219,95
	181,41		28,15		212,69
			0,00		
	52,28		8,11		61,29
60 217,40		9 364,62		71 741,64	
29,98		4,65		35,15	
			20,54		1 141,92
732,73		113,70		859,06	
60 980,11	60 980,11	9 482,97	9 482,97	72 635,85	72 635,85

Excedent de fonctionnement
Report à nouveau créditeur

Dépenses et cautions reçues

Recettes (à subdiviser par mandat)

001	002	001	002	001	002
581,3	181,41	90,2	28,15	681,52	212,69

0,00 0,00 0,00

PEREILLE
Date et signature

RAISSAC
Date et signature

ROQUEFIXADE
Date et signature

le 10 mai 2022

